

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 30 mai 2024 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 mai 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1<sup>er</sup> adjoint.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :**

G. MARY, P. LEMARCHAND, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, D. LELUBEZ, F. NAGA, C. VANHECKE, A. CAPART, G. GOURDEL, G. THOMAS-ROUTIER et V. LEROY.

**Pouvoirs :**

F. BRISSET donne procuration à G. MARY  
 K. MELIN donne procuration à G. GOURDEL  
 V. DALBIN donne procuration à A. LEBOULANGER  
 C. LERÉVÉREND donne procuration à D. LELUBEZ  
 B. MARTEL donne procuration à P. LEMARCHAND

**Absents excusés :**

A. LEDANOIS, A. VAGNER et F. LANGRENEZ

**Secrétaire de séance :** A. LEBOULANGER

**DÉCISION MODIFICATIVE 2024/01**

Pour pouvoir rééquilibrer la section d'investissement (opérations et hors opération), il est nécessaire de créditer et débiter certaines opérations et comptes de la manière suivante :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

n° OP	Nature	Compte	Montant		Observations
			+	-	
13	Scolaire	2033	4 000.00		Frais d'insertion plus élevés que prévu
		2313		4 000.00	
15	Voiries	2033	2 000.00		Non prévu au BP
		2151	6 000.00		Chemin de la vieille école non prévu au BP
19	Réaménagement Mairie	2031	10 000.00		Non prévu au BP
32	EHPAD	2031	1 100.00		Solde CT de l'EHPAD - GPA
52	Complexe sportif	2312	50 000.00		Terrassement talus + barrières Stade non prévus au BP
Hors OP	Frais d'étude	2031		13 100.00	Pris sur les arrondis du BP
	Frais d'insertion	2033	2 000.00		Achat d'unités pour plateforme MP
	Installation générales Bât. Publics	21351		10 000.00	Pris sur les arrondis du BP
	Installation générales Bât. Privés	21352	10 000.00		Planchers combles PSPG
	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	21568	3 000.00		Installation d'un poteau incendie « Bel air » - non prévu au BP
	Constructions	2313		61 000.00	Pris sur les arrondis du BP
<b>Total</b>			<b>88 100.00</b>	<b>88 100.00</b>	

La section d'investissement reste ainsi équilibrée,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

16	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
16	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'accepter la décision modificative 2024/01, de créditer et débiter les comptes selon le tableau ci-dessus pour un total de 88 100.00 €.

La secrétaire de séance,

  
A. LEBOULANGER

Pour Le Maire empêché,

  
G. MARY

